

BARÈME HONORAIRES TRANSACTION

(Valable à compter du 01/01/2025)

1. Simplicité, transparence et efficacité

Honoraires partagés équitablement entre le vendeur et l'acquéreur, calculés sur le prix net vendeur et du même pourcentage, quel que soit la valeur de votre bien

2. Barème des honoraires partagés maximum (TTC)

Offre	Simple	Confiance	Confiance +
Honoraires en % sur prix de vente net vendeur	6%	5,5%	5%

Exemple (Mandat Confiance +) :

Pour un bien vendu à 450 000 € net vendeur, les honoraires totaux s'élèvent à 22 500 € TTC (11 250 € TTC à la charge du vendeur et 11 250 € TTC à la charge de l'acquéreur)

*Les montants incluent la TVA au taux en vigueur

**Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués sont ceux du mandat d'origine

3. Des mandats exclusifs pour un service premium optimal

- Mandat **Confiance** : Honoraires réduits de plus de 8 %, engagement de 3 mois avec une mise en valeur et une diffusion premium
- Mandat **Confiance +** : Honoraires réduits de plus de 16 %, prix de commercialisation dans la fourchette de l'estimation, avec un engagement à la carte, flexible et sans contrainte.

4. Inter-agence « Ongi etorri »

Nous croyons à la force de la collaboration. Dans le cadre d'une vente réalisée en partenariat avec un confrère (agences ou mandataires), les honoraires prévus au mandat seront répartis comme suit :

- 60 % pour le détenteur du mandat
- 40 % pour le confrère ayant présenté l'acquéreur

"Zure etxea, gure konpromisoa"

(Votre maison, notre engagement)

